

SLO

Département du Gers

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Commune de TRAVERSERES

Séance du 14 avril 2026

Nombre de membres

En exercice : 7
 Présents : 5
 Votants : 5

Objet

Validation du devis de Monsieur Listuzzi pour la mise en place d'un coup de poing à la salle des fêtes

N° de délibération

20260410

L'an deux mille vingt-six, le quatorze avril, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Premier Adjoint.

Date de convocation : 8 avril 2026

Étaient présents : BARASZ Olivier, CLAVE Emilie, KOVACICEK Corinne, PAU André, TRIESTE Patrick

Excusée : LATAPIE Jean-Luc, LE TALLEC Sophie

KOVACICEK Corinne est élue secrétaire.

Monsieur le Maire fait part du devis de Monsieur Listuzzi pour la mise en place d'un coup de poing à la salle des fêtes pour un montant de 140 € HT soit 168 € TTC.

Le système actuellement en place ne serait pas aux normes de sécurité, d'où ce devis. Monsieur le Maire souhaite se renseigner auprès du SDIS pour connaître la réglementation. Dans le cas où cela serait nécessaire de faire cette modification, Monsieur le Maire demande au conseil de se prononcer sur ce devis.

Le conseil municipal décide à l'unanimité des présents de valider le devis de Monsieur Listuzzi pour un montant de 140 € HT soit 168 € TTC.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Pour copie conforme

Le Maire,

Olivier BARASZ



Monsieur le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou publication et sa réception par le représentant de l'État.